



Commune de
Blonay - Saint-Légier
CONSEIL COMMUNAL

Blonay, le 13 février 2026

Préavis 01-2026 concernant l'alimentation électrique de la zone Prantin - Mossettes, pour un montant total de CHF 220'000.-

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 10 février 2026 présidée par M. Charles Morard, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis 01-2026,

vu les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (68 oui, 2 non et 1 abstention), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'alimentation électrique de la zone Prantin – Mossettes ;
- De lui accorder à cet effet un montant de CHF 220'000.-

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 10 février 2026.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Charles Morard



La secrétaire

Ariane Wunderli